

# SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA

## TRIMESTRE N°3 JUILLET - SEPTEMBRE 2024



### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Les niveaux de fond sont stables par rapport au trimestre dernier.

Les niveaux de pointe sont en hausse à Montravel sans toutefois occasionner de dépassement des seuils réglementaires.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Griscelli)	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouvelle
Moyenne trimestrielle	1	2	1	0	1	1	1
Moyenne horaire maximale	30	295	53	26	57	35	50
Moyenne journalière maximale	5	74	11	5	9	7	6
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux en dioxyde d'azote sont en légère hausse ce trimestre et restent en dessous des seuils réglementaires à ne pas dépasser.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouvelle
Moyenne trimestrielle	3	7	5	5	5	5
Moyenne horaire maximale	38	70	44	43	61	35
Moyenne journalière maximale	11	19	22	20	20	14
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Les niveaux de poussières fines PM<sub>10</sub> sont en baisse par rapport au trimestre précédent, du fait des incendies sur Nouméa/Grand Nouméa des mois de mai et juin.

Aucun dépassement de seuil n'a été mesuré.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouvelle
Moyenne trimestrielle	9	16	10	13	8	11
Moyenne horaire maximale	29	82	37	44	43	29
Moyenne journalière maximale	19	34	28	28	28	20
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>2.5</sub>)

Les niveaux de poussières fines PM<sub>2.5</sub> sont en baisse par rapport au trimestre précédent, du fait des incendies sur Nouméa/Grand Nouméa des mois de mai et juin.

Aucun dépassement de seuil n'a été mesuré.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	4	7	3	/
Moyenne horaire maximale	16	74	16	/
Moyenne journalière maximale	10	27	9	/
Dépassement SI	0	0	0	/
Dépassement SA	0	0	0	/
Dépassement VLJ	0	0	0	/

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### L'OZONE (O<sub>3</sub>)

À Nouméa, les niveaux d'ozone mesurés depuis 2007 respectent les valeurs de référence à ne pas dépasser. Les niveaux de fond et de pointe sont en légère hausse sur ce troisième trimestre.

	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	56	56
Moyenne horaire maximale	81	90
Moyenne journalière maximale	76	82
Dépassement SI	0	0
Dépassement SA	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

#### QUELQUES REPÈRES

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10	PM2.5	O <sub>3</sub>
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	37.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	160 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	75 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	180 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(1)</sup>	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(2)</sup>	-	-	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup>	-	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup>	37.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8h <sup>(5)</sup>

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35/an. (5) À ne pas dépasser plus de 25/an.